

# Géoparc Terres d'Hérault

Montpellier, le 30 avril 2024

## En vue de l'obtention du label UNESCO du « Géoparc terres d'Hérault », le Département vote la signature de deux conventions

Dans le cadre de la démarche d'obtention du label « Géoparc mondial UNESCO », l'Assemblée départementale du 29 avril 2024 a délibéré en faveur de la signature de conventions partenariales avec les géopartenaires, mais aussi pour l'implantation des panneaux d'information sur le « Géoparc Terres d'Hérault ».

Le Département s'est engagé dans une démarche de création du « Géoparc Terres d'Hérault » pour valoriser et préserver le patrimoine géologique exceptionnel du territoire héraultais (paysages, agriculture, modes de vie...). En effet, **540 millions d'années d'histoire géologique en continu peuvent** être racontées grâce aux vestiges et la diversité des roches résultant de processus géologiques : des affleurements nombreux et de qualité sont observables, ainsi que des sites d'intérêt international qui ont influencé l'occupation de ce territoire par ses habitants.

Une lettre d'intention de candidature a déjà été déposée auprès du Comité National des Géoparcs Français (CNGF). Cette candidature implique **une visite de terrain du CNGF français par une pré-évaluation en juin 2024** de cette demande. La suite de cette visite, et sous réserve d'être retenu parmi les deux territoires français candidats d'ici juillet 2024, un dossier de candidature pourra alors être officiellement déposé en novembre 2024. Après le dépôt du dossier, une visite d'évaluation par des représentants internationaux de l'UNESCO aura lieu entre mai et août 2025.

### Un cahier des charges exigeant pour candidater au label UNESCO

Pour préparer au mieux la visite du CNGF en juin prochain et constituer un dossier de candidature solide, il convient de répondre aux exigences du cahier des charges de l'UNESCO et répondre favorablement à deux points essentiels :

- **La formalisation d'un partenariat avec les différents acteurs du territoire** concernés par la valorisation du patrimoine géologique (communautés de communes, offices de tourisme, syndicats mixtes en charge de la gestion des Grands sites, associations gestionnaires des zones NATURA 2000, etc.). Pour une durée de quatre ans, les géopartenaires s'engagent auprès du Département à souscrire à une série d'actions (formation des géomédiateurs, information du public, géoévénements, animations, promotion et communication, etc.).
- **La réalisation d'une signalétique permettant aux visiteurs de repérer le périmètre du Géoparc Terres d'Hérault**, de les éclairer sur les objectifs du projet et pour les informer de la localisation des Géosites, comme points remarquables du territoire. Sous réserve de l'accord des propriétaires concernés, des panneaux d'information seront installés aux entrées du géoparc ou sur les sites importants.

#### Service presse Département Hérault

**Eva PEREIRA** 04 67 67 67 04 - 07 89 05 05 44

**Eleonore AVENET** 04 67 67 67 23 - 07 70 00 69 38

**actu@herault.fr**

+ d'informations sur : [geoparc.herault.fr](https://geoparc.herault.fr)